ENGAGEMENTS ÉLECTORAUX DES PRINCIPALES FORMATIONS POLITIQUES

Une initiative du Regroupement des organismes de bassins versants du Québec – Septembre 2018

Le Québec est un territoire d'eau. Sa superficie en est couverte à 22% et il est composé de près de 3,6 millions de lacs et étangs, de dizaines de milliers des rivières et ruisseaux et du majestueux fleuve Saint-Laurent. Les eaux souterraines sont quant à elles encore méconnues, mais alimentent en eau potable une portion importante de la population, notamment dans les plus petites municipalités. Les milieux humides à eux seuls représentent 10% de la superficie de la province.

Les retombées économiques associées au récréotourisme, à la pêche, à la navigation ou encore à l'utilisation de l'eau dans les procédés industriels sont majeures, ce qui lui confère le titre d'or bleu.

Au Québec, l'eau a été reconnue comme patrimoine collectif dans la Politique nationale de l'eau (2002), puis dans la Loi sur l'eau (2009). Plus récemment, le règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (2014), la Loi sur la conservation des milieux humides et hydriques (2017) et la toute récente Stratégie québécoise de l'eau (2018) ont permis de compléter le paysage législatif québécois visant la conservation de l'eau. Le mois de juin a quant à lui été proclamé Mois de l'eau en 2017 afin de valoriser les actions mises en œuvre aux quatre coins du Québec pour conserver la précieuse ressource. Malgré ces avancées récentes, l'eau demeure une ressource fragile. De nouveaux défis nous attendent, notamment pour faire face aux épisodes d'inondation, de sécheresse et de tempête qui pourraient devenir plus fréquents et intenses en raison des changements climatiques. Il importe donc de poursuivre les efforts visant la protection de l'eau.

En plus de son importance économique et légale, l'eau revêt un caractère émotif, voire spirituel pour les Québécoises et Québécois. Vacances au bord du lac, randonnée riveraine, sortie de pêche, descente en canot, croisière aux baleines ou simple contemplation du paysage; chacun entretient une relation privilégiée avec l'eau.

Au moment de faire leur choix aux urnes, il est essentiel que les électeurs connaissent les engagements de différents partis en matière d'eau. Le Regroupement des organismes de bassins versants du Québec (ROBVQ) a interrogé les quatre principales formations politiques (actuellement représentées à l'Assemblée nationale) sur leurs engagements en la matière. Les propos présentés ci-après sont ceux des partis politiques interrogés. L'ordre de présentation des partis a été déterminé en fonction du nombre de députés présents à l'Assemblée nationale.

LES ENGAGEMENTS PRIORITAIRES EN UN COUP D'OEIL

Parti libéral du Québec

Aucun nouvel engagement n'est énoncé dans les réponses du PLQ. Toutefois, une liste des réalisations récentes du reflétant leurs priorités est proposée en guise de réponse :

- Le gouvernement libéral a doublé le financement pour les organismes de bassins versants et leur Regroupement (maintenant 30 M$ sur 3 ans) afin de les soutenir dans leur mission.
- Annonce de 5 M$ pour la mise en œuvre des actions des plans directeurs de l'eau et des plans de gestion intégrée régionaux pour favoriser les impacts positifs sur la ressource eau.
- Dans le dernier budget, 3,4 M$ a été réservé pour l'application du Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (ROMAEU) et des sommes ont été investies par le MAMOT pour les réseaux d'égouts et les réseaux d'aqueduc (FEPTEU et PRIMEAU).
- Adoption du Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP).
- Annonce de 8 M$ pour lutter contre les plantes exotiques envahissantes, dont le myriophylle à épis.
- Adoption de la Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques qui met en place le principe d'aucune perte nette de milieux humides et hydriques (MHH). Édiction d'un règlement sur la compensation pour l'atteinte aux MHH.
- Annonce de 16,2 M$ pour les MRC pour leur permettre d'élaborer leur plan régional des MHH, pour favoriser une meilleure connaissance de leur territoire et soutenir l'aménagement durable du territoire.
- Désignation, dans le cadre de la Loi 132, du mois de juin comme le Mois de l'eau au Québec et soutien de 45 k$ au ROBVQ pour célébrer le Mois de l'eau par les activités et le site internet dédié au Mois de l'eau.
- Annonce de la Stratégie québécoise de l'eau et de son Plan d'action, accompagnés d'un financement de plus de 550 M$. La SQE s'articule en sept orientations et la mise en place d'un Conseil québécois de l'eau présidé par M. Alain Webster.
- Annonce du programme Info-CRUE (27,6 M$) pour mettre à jour la cartographie des zones inondables pour les secteurs les plus à risque d'inondation.
- Mise en place du Portail des connaissances sur l'eau (PCE), une plateforme de collaboration qui facilite l'échange d'informations entre les partenaires.
- Tenue de deux forums sur les inondations (MDDELCC et MSP) et mise en place des programmes pour la prévention des sinistres.
- Investissement de 45,7 M$ pour la gestion et l'entretien des barrages publics et municipaux.
- Mise en œuvre du Programme de stabilisation des berges du lac St-Jean 2018-2027.
- Poursuite de la collaboration avec les États américains par la Commission mixte internationale pour les lacs transfrontaliers et les Ententes à cet effet. D'ailleurs, le PLQ a mandaté un membre sur les comités consultatifs afin de préparer un rapport et des recommandations au sujet de la qualité de l'eau pour les lacs Champlain (incluant la Baie Missisquoi) et Memphrémagog.
- Adoption d'une règlementation plus sévère sur l'utilisation de pesticides les plus à risque qui peuvent se retrouver dans nos cours d'eau.
- Annonce de 16,6 M$ pour la conservation du Lac St-Pierre et pour la mise sur pieds du Pôle d'expertise multidisciplinaire pour trouver des solutions et proposer des méthodes durables d'agriculture autour du Lac St-Pierre.
- Mise en valeur du fleuve St-Laurent pas la désignation du fleuve comme lieu historique en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel.

Parti Québécois

Le Parti Québécois s'engage à mettre en place les politiques suivantes :

- Une hausse significative de la redevance sur l'eau prélevée par les grandes entreprises, pour arrêter de vendre au rabais notre ressource collective.
- Une stratégie de prévention et de gestion des risques d'inondation.
- Une stratégie de réduction des déversements d'eaux usées.
- Une déclaration de reconnaissance du patrimoine naturel et des infrastructures vertes, prévoyant :
  - la reconnaissance de l'apport fondamental des milieux naturels (préservation de la diversité biologique, protection de l'eau, santé et bien-être général des citoyens et de l'environnement, résilience de l'économie) ;
  - la reconnaissance des gardiens de ces milieux naturels (agriculteurs, forestiers, propriétaires terriens, groupes environnementaux, aménagistes, municipalités, citoyens) ;
  - la consultation des partenaires pour définir et déployer des mesures incitant à mieux protéger ces infrastructures vertes et, par le fait même, notre eau.

Coalition Avenir Québec

Via le Projet Saint-Laurent, la CAQ s'engage à :

- Moderniser les stations d'épuration des eaux usées.
- Nettoyer et décontaminer les berges du Saint-Laurent pour redonner une pleine et entière accessibilité aux berges du fleuve aux Québécois et Québécoises.

La CAQ propose d'accompagner les municipalités afin de mettre à jour les infrastructures d'épuration pour désinfecter les effluents des stations et réduire au maximum les débordements d'eaux usées dans l'environnement. Il sera également important de rendre publiques toutes les données relatives à la qualité de l'eau.

La CAQ souligne l'importance qu'elle accorde à notre or bleu, à notre eau. Les membres de la CAQ ont fait de l'eau une priorité nationale. La CAQ croit qu'il faut poursuivre nos efforts collectifs quant à sa protection, mais également quant à sa qualité.

Québec solidaire

Québec solidaire s'engage à:

- Respecter le statut de l'eau comme bien commun et, à cet effet :
  - _ adhérer à la résolution des Nations Unies du 28 juillet 2010 sur le droit fondamental à l'eau et à l'assainissement ;
  - _ donner au Bureau des connaissances de l'eau les ressources nécessaires pour accomplir son mandat.
- Assurer une protection accrue aux sources d'eau potable afin de préserver leur intégrité et interdire notamment tout projet d'exploration ou d'exploitation pétrolière ou gazière. En milieu terrestre, cette protection s'étendra sur un rayon de deux kilomètres.
- Exiger l'évaluation rigoureuse des risques associés aux activités pouvant nuire à la qualité de l'eau potable.
- Légiférer sur l'utilisation commerciale de l'eau.
- Renforcer les programmes d'assainissement des eaux usées afin de limiter les déversements et les surverses. Étendre l'obligation d'assainissement des eaux usées à toutes les municipalités.
- Renforcer le contrôle des rejets industriels afin de contrer notamment les déversements clandestins, polluants et malodorants.
- Interdire le transport de déchets nucléaires.
- Établir un plan de réduction de la consommation d'eau.
- Adopter une politique d'accès public aux cours d'eau pour l'ensemble de la population.
- Bannir l'utilisation des compteurs d'eau résidentiels.
- Rendre obligatoire l'installation de compteurs d'eau pour les institutions, commerces et industries et les intégrer au système de redevances sur l'utilisation de l'eau.
- Mettre en place un système adéquat de redevances sur l'extraction et l'utilisation industrielle des ressources naturelles, y compris l'eau, en s'assurant que les retombées soient réparties équitablement entre les régions et l'État.
- Interdire d'explorer ou de produire des énergies fossiles, notamment le pétrole et le gaz de schiste.
- Établir pour les municipalités un nouveau régime fiscal qui les rendra moins dépendantes des taxes foncières.
- Adopter une Politique nationale de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage.

STRATÉGIE QUÉBÉCOISE DE L'EAU ET SON PLAN D'ACTION

Parti libéral du Québec

Le Parti libéral du Québec adhère totalement à la Stratégie québécoise de l'eau qu'il a mis en place avec ses partenaires, de même qu'à son plan d'action 2018-2023 pour sa mise en œuvre.

Parti Québécois

Bien que la Stratégie québécoise de l'eau 2018-2030 et son premier plan d'action 2018-2023 ciblent des priorités majeures pour les prochaines années, le PQ n'est pas convaincu que les effets positifs attendus seront nécessairement majeurs.

Le Parti Québécois adhère aux orientations de la Stratégie québécoise de l'eau 2018-2030 et y investira les efforts nécessaires pour ladite période. Toutefois, des vérifications diligentes sont nécessaires pour s'assurer de la réelle portée des mesures, pour optimiser leur efficacité, pour raffiner les objectifs et, le cas échéant, les modifier.

Coalition Avenir Québec

La CAQ attendait de pied ferme le dépôt d'une nouvelle stratégie sur l'eau, et de sa déclinaison en un plan d'action, comme la Politique nationale de l'eau n'avait jamais été révisée depuis 2002.

La CAQ adhère au processus visant à planifier une gestion responsable de cette richesse collective qu'est notre eau, dans une perspective de pérennité.

À cet effet, la CAQ s'engage à respecter les orientations énoncées dans la stratégie et dans son plan d'action, soit :

- Assurer une eau de qualité pour la population ;
- Protéger et restaurer les milieux aquatiques ;
- Mieux prévenir et gérer les risques liés à l'eau ;
- Miser sur le potentiel économique de l'eau ;
- Promouvoir une utilisation durable de l'eau ;
- Acquérir et partager les meilleures connaissances sur l'eau ;
- Assurer et renforcer la gestion intégrée des ressources en eau.

Québec solidaire

Les orientations de Québec solidaire concernant l'eau recoupent l'intention générale de chacune des sept orientations de la Stratégie québécoise de l'eau.

Cependant, Québec solidaire y ajouterait notamment les éléments suivants :

Sur le plan des principes :

- la reconnaissance du droit fondamental à l'eau et à l'assainissement (résolution des Nations Unies du 28 juillet 2010) ;
- le principe en découlant, soit l'accès à l'eau potable pour toute la population.

Sur le plan pratique :

- une politique d'accès public aux cours d'eau pour l'ensemble de la population. Celle-ci devrait être intégrée à la Politique nationale de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage également prévue par Québec solidaire ;
- l'interdiction d'explorer ou de produire des énergies fossiles, notamment le pétrole et le gaz de schiste. En effet, non seulement ces activités contribuent au réchauffement du climat, mais elles consomment de grandes quantités d'eau et menacent la qualité de cette eau.

Québec solidaire juge le plan d'action 2018-2023 de la Stratégie québécoise de l'eau relativement général. Il faudrait en savoir davantage pour mesurer les implications (et les lacunes) de sa mise en œuvre intégrale.

Québec solidaire reverra le plan d'action, notamment pour y intégrer des modalités de concrétisation des éléments pratiques suivants :

- la politique d'accès public aux cours d'eau pour l'ensemble de la population ;
- l'interdiction d'explorer ou de produire des énergies fossiles. C'était l'objet du projet de loi n°990 présenté par Manon Massé à l'Assemblée nationale : Loi interdisant la fracturation hydraulique et la stimulation chimique des puits sur tout le territoire du Québec.

CONSERVATION DES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES

PRINCIPE D'AUCUNE PERTE NETTE DE MILIEUX ET RÉGIME DE COMPENSATION POUR L'ATTEINTE AUX MILIEUX

Parti libéral du Québec

Le Parti libéral du Québec adhère au principe d'aucune perte nette. À cet effet, il a :

- adopté la Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques, prévoyant le principe d'aucune perte nette et la séquence d'atténuation éviter-minimiser-compenser.
- édicté le règlement sur la compensation pour l'atteinte aux milieux humides et hydriques. Ce règlement est basé sur les principes inscrits dans la Loi 132 et sur les trois piliers du développement durable : environnement, social, économie.

Parti Québécois

Le Parti Québécois adhère au principe d'aucune perte nette et soutient que :

- les mesures des futurs plans régionaux des milieux humides et hydriques doivent favoriser l'atteinte de l'objectif d'aucune perte nette (voire de gains pour les bassins versants dégradés) de superficie, de fonctions et de services écologiques, et de biodiversité des milieux humides et hydriques.
- l'objectif d'aucune perte nette doit être établi à l'échelle des bassins versants, car c'est la seule unité territoriale pertinente en matière de gestion des milieux humides et hydriques.
- l'objectif d'aucune perte nette se traduit par une séquence privilégiant la prévention des pertes, minimisant l'impact et compensant les pertes de zones humides inévitables, soit la séquence d'atténuation « éviter, minimiser, compenser ».
- L'objectif d'aucune perte nette ne pourra être atteint que grâce à la restauration et à la création de nouveaux milieux humides et hydriques, de préférence près du milieu humide d'impact ou, au moins, dans le même bassin versant.

Le Parti Québécois croit que :

- la Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques se fonde sur des objectifs et des principes ambitieux (aucune perte nette, séquence d'atténuation « éviter, minimiser, compenser », etc.). Mais, d'autre part, il considère que son règlement d'application ne permettra pas d'atteindre les objectifs fixés dans la loi, notamment en regard des montants compensatoires minimaux exigés pour financer durablement les projets de restauration et de création de milieux humides et hydriques. D'ailleurs, l'analyse d'impact règlementaire du ministère de l'Environnement portant sur le règlement d'application souligne que « le projet de règlement fait diminuer les compensations financières exigées pour la perte de milieux humides, ce qui est en porte à faux avec la volonté d'aucune perte nette ».

Coalition Avenir Québec

La CAQ souscrit au principe d'aucune perte nette de milieux humides et hydriques. À cet effet, elle a :

- voté en faveur du projet de loi 132 concernant la conservation des milieux humides et hydriques.

La CAQ souhaite veiller au respect de ce principe, tout en restant à l'écoute des acteurs du milieu pour surveiller l'applicabilité de la réglementation.

Québec solidaire

Québec Solidaire adhère au principe d'aucune perte nette. À cet effet, il a :

- voté le 16 juin en faveur de la Loi sur la conservation des milieux humides et hydriques où est inscrit ce principe d'aucune perte nette.

Québec Solidaire affirme que :

« Les milieux humides ont un rôle méconnu, mais pourtant essentiel à l'équilibre des écosystèmes. [...] Les milieux humides agissent à titre d'éponge pour limiter la montée des eaux. Il est donc primordial qu'une législation encadre le développement immobilier dans ces zones inondables et protège adéquatement ces milieux de vie naturels. »[1]

Québec solidaire estime que :

- Dans une optique écoresponsable, un gouvernement devrait aussi viser à améliorer la gestion de l'eau, notamment :
  - en économisant la ressource en eau, notamment potable ;
  - en limitant l'imperméabilisation des surfaces pour réduire les phénomènes d'inondations ;
  - en réduisant l'érosion des sols ;
  - en protégeant les nappes d'eau souterraine, etc.

[1] https://quebecsolidaire.net/nouvelle/pour-lamour-dun-quebec-vert-les-deputes-de-la-region-refusent-de-se-mouiller-pour-les-milieux-humides-francoise-david

PROTECTION DES SOURCES D'EAU POTABLE

Parti libéral du Québec

Aucun nouvel engagement n'est énoncé dans les réponses du PLQ. Toutefois, une liste des réalisations récentes du gouvernement libéral concourant à cette thématique est proposée en guise de réponse :

- Adoption du Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection.
- Adoption de la Stratégie québécoise de l'eau.
- Adoption de la Loi sur la conservation des milieux humides et hydriques.

Parti Québécois

Le Parti Québécois s'engage à :

- Inscrire un droit d'accès à une eau potable de quantité et de qualité suffisantes dans la Charte des droits et libertés de la personne pour prioriser la consommation d'eau potable en cas de conflits d'usage.

Coalition Avenir Québec

Aucun engagement n'est énoncé dans les réponses de la CAQ. Toutefois, elle affirme que :

- La CAQ est favorable à l'exploration et à l'exploitation des gisements de pétrole et de gaz conventionnels, qui permettraient au Québec de réduire sa dépendance envers les importations d'hydrocarbures.
- La CAQ juge toutefois essentiel que toute exploitation d'hydrocarbures respecte en tous points les normes environnementales en vigueur et tienne compte de l'acceptabilité sociale.
- La CAQ est en faveur du moratoire interdisant les activités d'exploration et d'exploitation pétrolières et gazières dans le fleuve et l'estuaire du Saint-Laurent.
- La CAQ est contre la fracturation hydraulique dans les milieux hydriques. Elle juge que la science ne permet pas de conclure que cette technologie est sécuritaire pour nos lacs et nos rivières.

Québec solidaire

Québec solidaire s'engage à :

- Donner une protection accrue aux sources d'eau potable afin de préserver leur intégrité et interdire notamment tout projet d'exploration ou d'exploitation pétrolière ou gazière. En milieu terrestre, cette protection s'étendra sur un rayon de deux kilomètres.
- Exiger l'évaluation rigoureuse des risques associés aux activités pouvant nuire à la qualité de l'eau potable.

PRÉVENTION ET GESTION DES RISQUES D'INONDATION

Parti libéral du Québec

Aucun nouvel engagement n'est énoncé dans les réponses du PLQ. Toutefois, une liste des réalisations récentes du gouvernement libéral concourant à cette thématique est proposée en guise de réponse :

- Tenue de deux Forums sur les inondations.
- 27,6 M$ sur cinq ans dans la mise en œuvre du projet Info-crues.
- 8 M$ à Ouranos pour l'acquisition de connaissances.

Parti Québécois

Le Parti Québécois a fait des propositions pour que le Québec prévienne et gère mieux les risques d'inondation.

Le Parti Québécois s'engage à :

- Adopté une stratégie de prévention et de gestion des risques d'inondation. Cette stratégie miserait sur des mesures de court, de moyen et de longs termes :
- L'amélioration des connaissances sur les zones inondables et de la diffusion de cette information;
- Une gestion à l'échelle des bassins versants;
- La prise en compte du risque d'inondation dans la planification territoriale et urbaine;
- La protection accrue des milieux naturels.

Coalition Avenir Québec

Aucun engagement n'est énoncé dans les réponses de la CAQ. Toutefois, elle affirme que :

- La CAQ est consciente que plusieurs facteurs peuvent aider dans la prévention des catastrophes naturelles telles que les inondations. C'est une des raisons qui a poussé la CAQ à adopter le projet de loi 132 concernant la conservation des milieux humides et hydriques, puisque les milieux humides jouent un rôle actif de prévention des inondations.
- La CAQ souhaite éviter à tout prix de revivre les inondations de 2017 qui touchèrent des dizaines de familles québécoises. En ce sens, un gouvernement de la CAQ étudiera les moyens à prendre pour mitiger les risques d'inondations, dans une optique de sécurité publique.

Québec solidaire

Les risques d'inondation sont notamment une question d'aménagement.

Québec solidaire s'engage à :

- Adopter une politique nationale de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage qui inclut cette question. Cette politique, qui placera au cœur de ses préoccupations l'humain et le respect de l'environnement, sera établie, puis mise à jour périodiquement, en mobilisant les acteurs des domaines pertinents ainsi que les citoyennes et citoyens pour une réflexion en profondeur sur l'aménagement du territoire et l'aménagement urbain.

La mise en œuvre de la Loi sur la conservation des milieux humides et hydriques devra être réalisée de manière rigoureuse afin de protéger les milieux humides, qui contribuent à réduire les inondations.

GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES EN EAU

Parti libéral du Québec

Le Parti libéral du Québec affirme croire en les PDE et les PGIR.

Une liste de réalisations du gouvernement libéral est proposée :

- Le gouvernement libéral a doublé le financement pour les OBV et le ROBVQ (maintenant 30 M$ sur 3 ans) afin de les soutenir dans leur mission. Également, 5 M$ ont été annoncés pour la mise en œuvre des actions des plans directeurs de l'eau et les pans de gestion intégrée régionaux pour favoriser les impacts positifs sur la ressource eau.

Parti Québécois

Le Parti Québécois affirme adhérer aux grands principes de la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) et les intégrer le plus systématiquement possible à ses propositions.

Le Parti Québécois souligne que :

- Dans le dossier des inondations, le Parti Québécois a plaidé en faveur d'une vision et de solutions communes définies à l'échelle des bassins versants afin de mieux coordonner les actions menées en prévention et en gestion des risques. Le Plan d'action en matière de sécurité civile relatif aux inondations (2018) ne reflète pas suffisamment cette approche.
- Dans le dossier des milieux humides et hydriques, le Parti Québécois a plaidé en faveur d'une vision plaçant les bassins versants au cœur de la gouvernance de leur conservation. Les mécanismes de gouvernance retenus par la Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques n'intègrent que partiellement cette approche.
- Plus généralement, le Parti a plaidé en faveur d'un véritable mécanisme de suivi de la prise en considération des plans directeurs de l'eau (PDE) et des plans de gestion intégrée du Saint-Laurent (PGISL). Il a proposé que les administrations gouvernementales et municipales aient l'obligation de transmettre au ministre de l'Environnement les éléments de ces plans ayant été pris en considération dans l'exercice de leurs fonctions, ou les motifs ayant mené à leur exclusion, et ce, à chaque mise à jour des PDE et des PGISL.
- Le Parti Québécois soutient que la nouvelle Stratégie québécoise de l'eau 2018-2030 et son plan d'action 2018-2023 ne proposent aucun mécanisme de reddition de comptes mature et structurant pour cheminer vers une meilleure prise en compte de la GIRE dans les actions gouvernementales et municipales.

Coalition Avenir Québec

La CAQ affirme adhérer aux grands principes de la gestion intégrée des ressources en eau et à la planification à l'échelle des bassins versants.

Québec solidaire

Québec solidaire s'engage à :

- Élaborer une politique de la ruralité prévoyant le partage des pouvoirs entre les MRC, les commissions conjointes d'aménagement du territoire et les comités de bassins versants afin que ces instances collaborent à l'occupation du territoire dans le respect des écosystèmes.

RÔLES ENVISAGÉS POUR LES ORGANISMES DE BASSINS VERSANTS ET LES TABLES DE CONCERTATION RÉGIONALES SUR LE SAINT-LAURENT

Parti libéral du Québec

Le Parti Libéral du Québec souligne qu'il considère les organismes de bassins versants et les tables de concertation régionales comme des partenaires privilégiés de l'État. Leurs rôles envisagés sont :

- la mise en œuvre des PDE et des PGIR ;
- la concertation ;
- la collaboration pour l'élaboration des plans régionaux MHH.

Parti Québécois

Le Parti Québécois souhaite que la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) ne soit pas qu'un slogan, mais bien une réalité s'inspirant des meilleures expériences internationales. L'eau représente une richesse précieuse pour les Québécois, et l'État en est le gardien. Par conséquent, il faut que l'État mette en place une gouvernance de l'eau permettant de la protéger, de la gérer et de la mettre en valeur au mieux.

Le Parti Québécois souligne que :

- Le budget des OBV est resté le même jusqu'à la fin de la dernière législature.
- Pour le PQ, vouloir réellement implanter la GIRE implique une conception, une mise en œuvre et une reddition de comptes des politiques publiques et des lois plaçant les OBV et les TCR au cœur des mécanismes de conservation des milieux humides et hydriques, de prévention et de gestion des risques d'inondation, de protection des sources d'eau potable, de gestion des eaux pluviales, etc.

Coalition Avenir Québec

La CAQ entend continuer d'être un partenaire du Regroupement des organismes de bassins versants du Québec.

Québec solidaire

Québec solidaire reconnaît le rôle indispensable des organismes communautaires, y compris les groupes écologistes.

À cet effet, il s'engage à :

- respecter l'autonomie de leur organisation.
- rehausser progressivement le financement de leur mission de base et ainsi couvrir, pour chaque organisme :
  - les frais salariaux au niveau du salaire moyen québécois ;
  - les autres frais généraux permettant l'accomplissement de sa mission ;
  - indexer annuellement le financement à la mission pour l'ensemble des organismes pour suivre l'inflation et assurer le maintien des conditions de travail, incluant les avantages sociaux.

AUTRES ENGAGEMENTS

Parti libéral du Québec

Aucun autre engagement n'est proposé par le PLQ.

Parti Québécois

Le Parti Québécois s'engage à :

- Mettre résolument le cap vers une sortie des hydrocarbures.
- Interdire le forage dans les lacs et les rivières.
- Interdire la fracturation hydraulique et les procédés physicochimiques similaires sur l'ensemble du territoire du Québec.

La protection des ressources en eau, de surface ou souterraine, en dépend.

Coalition Avenir Québec

Aucun autre engagement n'est proposé par la CAQ.

Québec solidaire

Québec solidaire s'engage à :

- Permettre aux régions et aux municipalités d'adopter des règles environnementales plus strictes que celles du Québec si elles le jugent nécessaire après une consultation publique. C'était l'objet du projet de loi nº 899 présenté par Manon Massé à l'Assemblée nationale : Loi visant à reconnaître l'autonomie des municipalités en matière d'aménagement du territoire et de protection des sources d'eau potable.
- Établir pour les municipalités un nouveau régime fiscal qui les rendra moins dépendantes des taxes foncières, leur permettra de générer plus de revenus autonomes et sera proportionné aux revenus des contribuables. Ce régime fiscal :
  - allouera aux municipalités des points d'impôts sur le revenu pour remplacer les sommes actuellement tirées des taxes foncières ;
  - en complément, établira une taxation de la propriété foncière basée sur l'usage inscrit par les propriétaires dans une déclaration d'usage. Certains usages (ex. milieux naturels) seront moins taxés que d'autres, voire pas du tout. Moins dépendantes des taxes foncières, les municipalités seront moins enclines à permettre la construction en zone inondable ou à détruire des milieux naturels riches en biodiversité (ex. milieux humides), mais moins « payants » qu'un nouveau développement.

ANALYSE ET CONCLUSIONS

L'analyse des engagements électoraux des différents partis politiques permet de relever des points de convergence quant aux orientations que doit prendre le Québec.

1. Tous les partis appuient les grands principes de la gestion intégrée des ressources en eau.

2. Tous les partis appuient les orientations de la Stratégie québécoise de l'eau et son premier plan d'action. Le PQ et QS entendent toutefois y proposer des modifications.

3. Tous les partis appuient le principe d'aucune perte nette de milieux humides et hydriques.

4. Tous les partis font des propositions en matière de protection des sources d'eau potable, bien que la nature de ces propositions diffère.

5. Tous les partis reconnaissent l'importance de mieux prévenir et gérer les risques d'inondation. Deux partis proposent le développement de politiques ou stratégies à ce sujet, soit : (1) une stratégie de prévention et de gestion des risques d'inondation pour le Parti québécois, (2) une politique nationale de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage pour Québec solidaire.

Par ailleurs, une analyse des propositions de chacun des partis sur la base des propositions formulées par le ROBVQ au cours des dernières années permet de relever ce qui suit.

Parti libéral du Québec

Le PLQ ne formule aucun nouvel engagement mais propose une liste exhaustive de ses réalisations récentes reflétant ses priorités pour chacune des thématiques abordées. Ses propositions électorales s'inscrivent donc dans la continuité directe du travail amorcé.

Les réalisations suivantes du PLQ répondent à des propositions formulées par le ROBVQ au cours des dernières années :

- l'adoption de la Stratégie québécoise de l'eau ;
- le rehaussement du financement des organismes de bassins versants du Québec ;
- l'adoption de premiers budgets pour la mise en œuvre des plans directeurs de l'eau ;
- l'adoption d'un cadre légal sur la conservation des milieux humides et hydriques ;
- le démarrage de l'initiative Info-Crues visant à documenter les zones inondables ;
- l'adoption du Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection ;
- la désignation du mois de juin comme Mois de l'eau ;
- l'adoption d'une règlementation plus sévère sur l'utilisation de pesticides.

Parti Québécois

Les engagements suivants du Parti québécois répondent à des propositions formulées par le ROBVQ au cours des dernières années :

- une hausse significative de la redevance sur l'eau prélevée par les grandes entreprises ;
- l'adoption d'une stratégie de prévention et de gestion des risques d'inondation ;
- mettre le cap vers une sortie des hydrocarbures ;
- l'obligation pour les administrations gouvernementales et municipales de transmettre au ministre de l'Environnement les éléments des plans directeurs de l'eau et des plans de gestion intégrée des ressources ayant été pris en considération dans l'exercice de leurs fonctions ;
- l'adoption d'une stratégie de réduction des déversements d'eaux usées.

Par ailleurs, le Parti québécois formule les propositions suivantes :

- l'adoption d'une déclaration de reconnaissance du patrimoine naturel et des infrastructures vertes ;
- l'inscription d'un droit d'accès à une eau potable de quantité et de qualité suffisantes dans la Charte des droits et libertés.

Coalition Avenir Québec

Les engagements suivants de la Coalition Avenir Québec répondent à des propositions formulées par le ROBVQ au cours des dernières années :

- la modernisation des stations d'épuration des eaux usées ;
- l'interdiction des activités d'exploration et d'exploitation pétrolières et gazières dans le fleuve et l'estuaire du Saint-Laurent ;
- l'interdiction de la fracturation hydraulique dans les milieux hydriques ;
- redonner une pleine et entière accessibilité aux berges du fleuve aux Québécois et Québécoises.

Par ailleurs, la Coalition avenir Québec formule les propositions suivantes :

- le nettoyage et la décontamination des berges du Saint-Laurent ;
- l'appui à l'exploration et à l'exploitation des gisements de pétrole et de gaz conventionnels, en respect des normes environnementales en vigueur.

Québec solidaire

Les engagements suivants de Québec solidaire répondent à des propositions formulées par le ROBVQ au cours des dernières années :

- l'attribution des ressources nécessaires au Bureau des connaissances de l'eau pour accomplir son mandat ;
- l'interdiction de tout projet d'exploration ou d'exploitation pétrolière ou gazière sur un rayon de deux kilomètres autour des prises d'eau potable ;
- le renforcement des programmes d'assainissement des eaux usées afin de limiter les déversements et les surverses ;
- l'adoption d'une politique d'accès public aux cours d'eau pour l'ensemble de la population ;
- l'installation de compteurs d'eau pour les institutions, commerces et industries et leur intégration au système de redevances sur l'utilisation de l'eau ;
- la mise en place d'un système adéquat de redevances sur l'extraction et l'utilisation industrielle des ressources naturelles, y compris l'eau ;
- l'autorisation aux régions et aux municipalités d'adopter des règles environnementales plus strictes que celles du Québec ;
- la limitation de l'imperméabilisation des surfaces ;
- la protection des nappes d'eau souterraine ;
- l'établissement pour les municipalités d'un nouveau régime fiscal les rendant moins dépendantes aux taxes foncières ;
- le rehaussement progressif du financement de la mission de base des OBV et TCR ;

Par ailleurs, Québec solidaire formule les propositions suivantes :

- l'élaboration d'une politique de la ruralité qui prévoirait le partage des pouvoirs entre les MRC, les commissions conjointes d'aménagement du territoire et les comités de bassins versants ;
- l'adoption d'une Politique nationale de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage ;
- l'adhésion à la résolution des Nations Unies sur le droit fondamental à l'eau et à l'assainissement ;
- le renforcement du contrôle des rejets industriels ;
- l'établissement d'un plan de réduction de la consommation d'eau ;
- l'interdiction d'explorer ou de produire des énergies fossiles, notamment le pétrole et le gaz de schiste.

ANNEXE 1 — QUESTIONS ADRESSÉES AUX FORMATIONS POLITIQUES

1. Priorités de votre formation politique associées à l'eau

Cette première section vise à connaître la vision de votre formation politique concernant la conservation de la ressource eau, mais aussi sa mise en valeur et son exploitation.

f) Quels sont les priorités et les principaux engagements concrets de votre formation politique en matière de conservation, de mise en valeur et d'exploitation des ressources en eau du Québec?

2. Stratégie québécoise de l'eau et ses plans d'action

Le gouvernement du Québec adoptait en juin 2018 la Stratégie québécoise de l'eau. Cette section vise à connaître votre position et vos engagements face à cette stratégie.

a) Votre formation politique adhère-t-elle à la Stratégie québécoise de l'eau et à ses sept orientations et prévoit-elle investir les efforts nécessaires à sa mise en oeuvre pour la période 2018-2030 ?

- **Si votre formation politique n'adhère pas intégralement à cette Stratégie, quelles sont les modifications qu'elle souhaiterait y apporter ?**

b) Votre formation politique adhère-t-elle au premier plan d'action 2018-2023 pour la mise en oeuvre de la Stratégie et prévoit-elle en assurer la mise en oeuvre intégrale ?

- **Si votre formation politique n'adhère pas intégralement à ce plan d'action, quelles sont les modifications qu'elle souhaiterait y apporter ?**

3. Conservation des milieux humides et hydriques

Les milieux humides et hydriques nous rendent de nombreux services écologiques (contrôle des crues, filtration des eaux, habitats fauniques, etc.). C'est pourquoi le gouvernement du Québec adoptait en juin 2017 la Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques. Cette dernière introduisait le principe d'aucune perte nette de milieux humides et hydriques et un nouveau régime de compensation pour les pertes et perturbations de ces milieux. Alors que certains intervenants jugent que les coûts de compensation proposés sont démesurés, d'autres souhaitent le maintien de taux dissuasifs. Cette section vise à connaître la vision et les engagements de votre formation politique pour la conservation des milieux humides et hydriques.

a) Votre formation politique adhère-t-elle au principe d'aucune perte nette de milieux humides et hydriques ?

b) Alors que le régime de compensation pour l'atteinte aux milieux humides et hydriques est toujours en attente d'adoption, quel est le positionnement de votre parti politique en la matière ?

4. Protection des sources d'eau potable

Le règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection adopté en 2014 prévoit la réalisation d'analyses de vulnérabilité des sources d'eau potable, de même que l'élaboration de plans de protection des sources par les municipalités au cours des prochaines années. Par ailleurs, plusieurs municipalités revendiquent la possibilité d'aller plus loin que les modalités prévues à ce règlement pour protéger leurs sources d'eau potable, notamment face à l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures.

a) Quels sont les priorités et les principaux engagements concrets de votre formation politique en matière de protection des sources d'eau potable ?

5. Prévention et gestion des risques d'inondation

Le printemps 2017 fut marqué par d'importants épisodes d'inondation. Ces évènements climatiques extrêmes surviennent de plus en plus fréquemment dans un contexte de changements climatiques. Les tempêtes côtières de 2010 ou encore l'inondation du Richelieu en 2011 en sont aussi de bons exemples. Pour faire face aux risques d'inondation, il importe d'être bien préparés, de connaître les zones, les populations et les infrastructures vulnérables et de revoir les types de développement de nos territoires.

a) Quels sont les priorités et les principaux engagements concrets de votre formation politique en matière de prévention et de gestion des risques d'inondation ?

6. Organismes de bassins versants (OBV) et tables de concertation régionales sur le Saint-Laurent (TCR)

Les organismes de bassins versants du Québec (OBV) et les tables de concertation régionales sur le Saint-Laurent (TCR) sont les partenaires privilégiés du gouvernement du Québec pour la mise en place de la gestion intégrée des ressources en eau au Québec. Ils assurent la concertation des acteurs du territoire et la réalisation de plans directeurs de l'eau (PDE) et de plans de gestion intégrée du Saint-Laurent (PGIR). Le financement statutaire des organismes de bassins versants du Québec s'est vu augmenter dernièrement pour une période de trois ans, mais il appartiendra au prochain gouvernement de poursuivre le développement et la consolidation de ce réseau de quelque 200 professionnels et 900 acteurs de l'eau au service de la ressource hydrique.

a) Votre formation politique adhère-t-elle aux grands principes de la gestion intégrée des ressources en eau (planification à l'échelle du bassin versant, production de plans issus de la concertation des intervenants, implication de la société civile dans l'élaboration de ces plans, utilisation du contenu des plans pour influencer les politiques publiques municipales et provinciales) ?

b) Quels rôles votre formation politique envisage-t-elle pour les OBV et les TCR du Québec dans les prochaines années et à plus long terme ?

7. Autres engagements

a) Si votre formation politique propose d'autres éléments de vision ou engagements en lien avec l'eau, veuillez nous en faire part.